CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E7888** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2025**

ÉDITÉ LE 30/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 335 013 249 00024

Siret : 335 013 249 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00484

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5690189004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4606785404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : CAMMISAR SARL

LES GAILLAGUES
ZONE ARTISANALE
12200 ST REMY

Téléphone : 05 65 45 19 29 **Fax :**

Portable : 06 13 61 81 02

Responsabilité légale :
CAMMISAR PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@cammisar.com

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 143 987 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1322	Assainissement autonome (Technicité confirmée)	2	04/05/2021
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	18	05/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.